Consultation

Loi fédérale sur le blocage et la restitution des valeurs patrimoniales d'origine illicite liées à des personnes politiquement exposées (LBRV)

Monsieur le conseiller fédéral,

Nous vous remercions de nous avoir soumis pour consultation le projet de loi mentionné en exergue.

Dans sa prise de position du 14 avril 2010, notre Conseil avait déjà approuvé avec conviction le projet de loi sur la restitution des avoirs illicites (LRAI), dont les dispositions et les outils sont largement voire intégralement repris dans le projet de loi objet de la présente procédure de consultation.

Nous sommes persuadés que les nouveautés apportées à l'arsenal législatif existant en matière de restitution de valeurs patrimoniales d'origine illicite représentent un pas important permettant l'utilisation conforme à leur destination originelle de fonds publics versés à l'Etat d'origine pour y améliorer la condition de vie de sa population.

Dans cette optique, nous sommes favorables au projet, comme nous avons du reste approuvé en son temps le projet de LRAI.

Tout en réitérant nos remerciements pour avoir été associés à cette consultation, nous vous prions de croire, Monsieur le conseiller fédéral, à l'assurance de notre parfaite considération.

Neuchâtel, le 2 septembre 2013

Au nom du Conseil d'Etat:

Le président, La chancelière, L. Kurth S. Despland